

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29 JUIN 2026

ID : 071-217104454-20260626-DEC__31_2026-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 31-2026

MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU PLANCHER DE L'ANCIEN BÂTIMENT DE L'ORANGE BLEUE –
ATTRIBUTION DU LOT 5

MARCHÉ N°262 503

Michel RONFARD, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le plancher de l'ancien bâtiment de l'Orange Bleue a besoin d'un renforcement,

Considérant que ces travaux permettront également de revoir le relamping général ainsi que de remettre au norme la sécurité incendie de l'édifice,

Considérant qu'à la suite des études menées par les services techniques, la collectivité a lancé un marché de travaux composé de 7 lots,

Considérant la décision n°DEC-22-2026 du 19 mai 2026 portant attribution des lots n°1, n°2, n°3, n°4, n°6, et n°7 du marché relatif au de renforcement du plancher de l'ancien bâtiment de l'Orange Bleue

Considérant que le lot n°5 "Plomberie/Chauffage" a été déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre remise, un nouvelle procédure adaptée a donc été relancée pour ce lot,

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'analyse des offres effectuée le 03 juin 2026,

DECIDE:

Article 1er : Est accepté la signature d'un marché à procédure adaptée pour le lot 5 – Plomberie/Chauffage concernant les travaux de renforcement du plancher de l'ancien bâtiment de l'Orange Bleue entre la ville de Saint-Marcel et la société SE2C, sise 5, rue des Loches – 71100 SEVREY, représentée par Monsieur Nicolas MORANDET, agissant pour le compte de SE2C.

Article 2 : Le montant du lot 5 "Plomberie/Chauffage", s'élève à 4 197,50 € HT, soit 5 037,00 € TTC.

Article 3 : Le nouveau montant total de ce marché de travaux pour les 7 lots s'élève à 92 697,18 € HT, soit 111 236,62 € TTC.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Comptable du Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 26 juin 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Michel RONFARD
Maire,

